

A/B.-
TERRITOIRE
DU
RUANDA-URUNDI

Usumbura, le 3 Novembre 1945.-

SERVICE DE L'AGRICULTURE
N° 54/26 /Agri/Colon.

OBJET:
Immigration colons.

Lusk
Sec 3.04

Apr. 7
Instructions
Reçu le 10/11/45



Monsieur l'Administrateur Territorial (tous),

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-dessous, pour
exécution, copie d'un télégramme émanant du Gouvernement Géné-
ral :

"N°97031/Agri attire votre attention territoires ne pas pouvoir
"viser pour bon contrats engagements établis par colons résident
"colonie et Ruanda-Urundi aux profit colons et agents immi-
"grants si contrats ne stipulent pas clause rapatriement incon-
"ditionnel aux frais employeur stop à défaut cette clause dans
"contrats, intéressés devoir introduire déclaration caution
"pour immigrants Congo".-

Le Vice-Gouverneur Général, E. JUNGERS,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,

A Monsieur l'Administrateur Territorial

ASTRIDA.-